

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2014

**DELIBERATION N° DEL006-14**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20140224-DEL006-14-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2014  
Date de réception préfecture : 05/03/2014

L'an deux mille quatorze, le 24 février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 21 février 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Christelle POLENTINI (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 20/02/14)  
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 18/02/14)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 24/02/14)

**Absents excusés :**

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Acquisition de terrains appartenant à M. BRUNIAUX et à la Copropriété du n°3 rue de la Plaine situés le long de la rue de la Plaine.**

**Rapporteur : Paul BERTHOLLET**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

La commune souhaite aménager la rue de la Plaine afin d'améliorer la circulation des usagers et leur sécurité, et poursuivre ainsi la réalisation d'un espace public plus qualitatif à l'occasion de l'urbanisation du secteur du centre village (programmes de logements).

Cet aménagement nécessite l'acquisition d'une bande de terrain de 2 mètres de large le long de la rue de la Plaine au droit de la propriété de Monsieur Bruniaux et de la Copropriété du n°3 rue de la Plaine.

Cette bande de terrain, issue des parcelles référencées au cadastre section AP n°537 pour 56m<sup>2</sup> et AP n°536 pour 1m<sup>2</sup> environ, représente une superficie totale de 57 m<sup>2</sup> environ.

Les terrains concernés se situent en zone Uaa au Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Ils sont couverts par l'emplacement réservé ER49 destiné à l'*élargissement de la rue de la Plaine (2,00m)*.

Le prix du terrain a été estimé, en accord avec les propriétaires, à 10.000 € pour les 56m<sup>2</sup> issus de la parcelle AP 537 et à titre gratuit pour le 1m<sup>2</sup> environ issu de la parcelle AP 536.

Monsieur Bruniaux a confirmé son accord de principe par courrier daté du 27 décembre 2013. La Copropriété du n°3 rue de la Plaine a confirmé son accord lors de l'assemblée générale tenue le 30 janvier 2014.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Accord du propriétaire
AP 537p	56 m <sup>2</sup>	M. BRUNIAUX	3 rue de la Plaine	10.000 €	27/12/2013
AP 536p	1 m <sup>2</sup> environ	Copropriété du n°3 rue de la Plaine	3 rue de la Plaine	Gratuit	30/01/2014

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Vu l'avis de France Domaine en date du 22 mai 2013,

Vu le courrier de M. Bruniaux daté du 27 décembre 2013,

Vu le procès verbal de l'Assemblée Général de la copropriété du n°3 rue de la Plaine daté du 31 janvier 2014,

M. le Maire propose au conseil municipal :

d'approuver l'acquisition du terrain issu de la parcelle AP 537 appartenant à M. Bruniaux, d'une superficie égale à 56m<sup>2</sup>, au prix de 10.000 €,  
d'approuver l'acquisition du terrain issu de la parcelle AP 536 appartenant à la Copropriété du n°3 rue de la Plaine, d'une superficie égale à 1m<sup>2</sup> environ, à titre gratuit,  
de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,  
d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 24 février 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI